

Quand le modèle coopératif investit le champ de la santé

Depuis 1981, il n'existait qu'une seule clinique médicale coopérative en France. Sa petite sœur est née officiellement en 2018. Les deux cliniques Le CALME seront-elles les pionnières de la conquête coopérative d'un nouveau secteur ?

Installé à Cabris dans les Alpes-Maritimes, le centre d'action et de libération des malades éthyliques (Le CALME) existe depuis 1981 sous statut coopératif. À l'origine dédié au seul alcoolisme, le centre traite désormais toutes les addictions. « Le statut coopératif, explique son directeur, Rémy Baup, a permis qu'il n'y ait plus de contradiction entre l'intérêt financier et l'accompagnement thérapeutique. »

Une seconde clinique en Scop

À 800 km de Cabris, existait une deuxième clinique Le CALME (centre d'action et de libération du mal-être éthylique) à Illiers-Combray (Eure). Initialement créée en SARL, ses salariés ont réussi, après quatre années de tractations, à la transformer en coopérative. « Les difficultés financières et les divergences avec les deux dirigeants étaient trop importantes. L'ambition d'origine de devenir un essaimage de Cabris était tombée dans l'oubli et l'équipe voulait évoluer dans le fond et sur la forme. En février 2018, la coopérative de Cabris a racheté les parts des dirigeants, est devenue propriétaire de la clinique d'Illiers et nous l'a transmise. C'est ainsi que la deuxième Scop est née en juin 2018 », explique Michelle Amorfini, psychologue et directrice de la coopérative d'Illiers.

Plusieurs dénominateurs communs les rapprochaient : les mêmes nom et site Internet, un fonctionnement similaire, des personnels qui se connaissaient, une culture commune tant dans la prise en charge des patients que dans la formation des salariés. La culture coopérative s'était ainsi diffusée au fil des ans.

Des équipes engagées

L'ancienneté des personnels avoisine en moyenne 10 ou 15 ans alors qu'en

milieu sanitaire, le turn-over est de 5 ans. « Nous avons 4 médecins généralistes, 4 psychologues, 10 infirmier(e)s, plus les personnels administratif et hôtelier. Notre capacité d'accueil est de 45 lits pour des séjours de 4 à 6 semaines. Et c'est la même chose à Illiers-Combray », précise le directeur de Cabris. « Nous ne sommes plus de simples exécutants. Ce qui change, c'est que les dirigeants sont aussi des soignants. La rentabilité de l'établissement nous préoccupe mais elle ne passe pas avant le bien-être du patient », complète Michelle Amorfini.

L'implication du personnel dépasse largement la simple relation soigné/soignant. Rémy Baup résume : « Le statut Scop a induit une responsabilisation et une implication maximale du personnel et a réorienté le projet de soin. »

Un modèle sans émule

La clinique de Cabris a été reconnue comme exemplaire par la Haute autorité de santé tant en matière de gestion financière que de stratégie thérapeutique. « On commence à avoir une attention de la part du ministère de la Santé mais la reconnaissance de notre spécificité peine encore à se faire sentir sur le terrain », se désole Rémy Baup. Le modèle reste en effet unique. « Il existe un vrai clivage privé/public. Dans le paysage sanitaire, nous sommes des établissements privés mais comme nous ne recherchons pas la rentabilité financière, notre fonctionnement n'est pas compris. » Pourtant le modèle ne laisse pas indifférent.

À preuve, les deux cliniques ont eu l'autorisation de créer chacune un hôpital de jour. « Le département des Alpes-Maritimes, les agences régionales de santé des Alpes-Maritimes et du Centre Val-de-Loire ont émis un avis favorable. Cela va permettre un réel développement

de nos activités », se félicite le gérant de Cabris.

Un fonctionnement global

« Nos certifications et nos pratiques internes (commission médicale de l'établissement, charte d'engagement, réunions régulières sur la gestion de l'établissement et la santé des équipes, etc.) sont des gages de qualité », explicite le directeur. « Nous sommes engagés dans des achats éco-responsables et nous avons une pratique de développement durable à tous les niveaux, avec des formations en interne. » Chaque structure a sa propre cuisine et élabore une alimentation saine, en circuits courts et biologique de préférence, tout en produisant le minimum de déchets. Autre point fort, la dépense de santé : « Dans la prise en charge des patients, nous veillons à ce qu'il y ait une dépense de médicaments très réfléchie. Nous avons 40 000 € maximum de frais de médicaments chaque année. Ce qui est très inférieur à ce qui se pratique dans d'autres structures. » □

La Navette

En savoir plus
www.calme.fr

En chiffres

Clinique Le CALME, Cabris

CA 2018 : 2,4 millions d'euros
35 salariés dont 30 associés

Clinique Le CALME, Illiers-Combray

CA 2018 : 2,3 millions d'euros
30 salariés dont 26 associés